

# Conditions Générales du Contrat de Programme d’Affiliation

Dernière mise à jour : 04/06/2024

## 1. Identification de l'exploitant

L'entité avec laquelle vous contractez est SESAME HR LABS, S.L (ci-après SESAME HR), ayant son siège social à Calle de la Travesia, s/n, Base n°1, 46024 Valencia (Espagne) CIF B98719818 et enregistrée au Registre du Commerce de Valencia Volume : 9938, Livre 7220, Folio 87, Page V.164478, 1ère Inscription. SESAME HR offre un service de gestion des personnes (ci-après, le « Service ») par le biais de son site Web <https://www.sesamehr.fr>

Nous mettons à jour ces conditions périodiquement. Si nous mettons à jour ou remplaçons les conditions, nous vous en informerons par voie électronique, ce qui peut inclure une notification dans l'application ou par courrier électronique. Si vous n'êtes pas d'accord avec la mise à jour ou le changement, vous pouvez vous retirer conformément aux dispositions de ces conditions.

## 2. Objet

L'objet de ce Contrat est de régler les conditions selon lesquelles une personne physique ou morale (ci-après dénommée « Affilié ») promouvra les plans d'abonnement au logiciel SESAME HR en vigueur sur le Site Web, en utilisant son lien d'affiliation unique et par l'intermédiaire des ressources promotionnelles créées par SESAME HR et mises à disposition de l'Affilié par la plateforme d'affiliation en échange d'une certaine commission.

## PROCESSUS D'ENREGISTREMENT ET D'ACCEPTATION DE L’AFFILIÉ

Le processus d'enregistrement de l'affilié implique l'acceptation de ces conditions en remplissant le formulaire de demande pour devenir un affilié auto-géré, moment auquel vous recevrez, le cas échéant, une demande de documentation supplémentaire pour compléter le processus d'enregistrement, la confirmation de votre entrée dans le programme d'affiliation de SESAME HR. Une fois enregistré et accepté, l'Affilié devra connecter son compte Paypal pour accéder à toutes les fonctionnalités d'Affilié. SESAME HR se réserve le droit de résilier unilatéralement, sans cause, tout accord d'Affilié, et donc leur statut d'Affilié.

Si vous êtes accepté pour participer au Programme d’Affiliation, suite à la notification d'acceptation, les conditions générales de ce Contrat s'appliqueront avec plein effet, jusqu'à sa résiliation, conformément aux dispositions énoncées ci-après. Adhérer au Programme d’Affiliation SESAME HR implique l'acceptation préalable de ces conditions générales en soumettant une demande d'Affilié dûment remplie par le biais de la plateforme First Promoter.

## 3. Non-exclusivité

Ce Contrat ne crée pas un accord exclusif entre les Parties. Tant l'Affilié que SESAME HR ont le droit de recommander des produits et services similaires de tiers et de travailler avec

d'autres en relation avec la conception, la vente, l'installation, la mise en œuvre et l'utilisation de produits et services similaires de tiers.

#### **4. Droits et obligations de l'Affilié**

##### 4.1 L'Affilié dispose des droits suivants

- Le droit de collecter les commissions pertinentes à condition que les exigences spécifiques pour ce faire soient respectées selon ces conditions générales.
- Utiliser les actifs de marque, non modifiés, partagés par SESAME HR nécessaires pour mener à bien les actions promotionnelles. Les placer sur les canaux et médias qu'il juge appropriés.

##### 4.2 L'Affilié s'engage aux obligations suivantes

- L'Affilié déclare que toutes les informations qu'il a fournies à SESAME HR sont vraies et exactes et que, en cas de changement, il les mettra à jour et en informera SESAME HR.
- L'Affilié doit dûment conserver et sauvegarder ses données d'accès à l'espace Affilié et est seul responsable de son utilisation par des tiers. L'Affilié demandera immédiatement à SESAME HR de modifier ses informations d'identification s'il soupçonne qu'elles ont pu être volées ou utilisées par un tiers sans son consentement. À cet égard, l'Affilié dégagea SESAME HR de toute responsabilité quelle qu'elle soit pour tout dommage qui lui serait causé par une telle utilisation abusive.
- L'Affilié garantit que le contenu de son/ses Site(s) Web lui appartient ou que le propriétaire du contenu lui a donné la permission de le publier sur son/ses Site(s) Web. L'Affilié garantit également que les informations et le contenu de son/ses Site(s) Web ne violent aucun droit de tiers, y compris les droits de propriété intellectuelle de tiers, et que les informations et le contenu de son/ses Site(s) Web ne sont pas, et ne seront pas pendant la durée de ce Contrat, offensants, interdits ou répréhensibles en quelque manière que ce soit.
- L'Affilié est responsable de son/ses Site(s) Web et de son contenu et doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, y compris les réglementations concernant la vie privée et la protection des données. À cet égard, l'Affilié déclare que son/ses Site(s) Web contiennent tous les textes juridiques requis par la loi applicable, et que le contenu de ces textes se conforme à toutes les lois et réglementations applicables.
- L'Affilié utilisera uniquement les modèles et les matériaux qui sont disponibles dans l'espace affilié de temps à autre, et ne peut pas modifier ou altérer la conception, la couleur ou la taille de ceux-ci. En conséquence, il utilisera le matériel qui est disponible dans l'Espace Affilié de temps à autre.
- Si l'Affilié agit de quelque manière que ce soit qui est réputée frauduleuse ou illégale ou ne se conforme pas aux politiques applicables, SESAME HR peut, en plus de résilier ce Contrat et d'utiliser tout autre recours disponible pour SESAME HR selon ce Contrat et la loi applicable, annuler et/ou retenir tous les crédits de commission

généérés, y compris les commissions gagnées mais non encore payées, et se réserve le droit de réclamer tout dommage subi.

- L'Affilié est seul responsable du développement, de l'exploitation et de la maintenance de ses pages Web et de tous les matériaux qui y apparaissent.
- L'Affilié ne peut créer que des comptes à son propre nom et pour son propre intérêt. Par conséquent, l'Affilié est interdit de transférer les comptes existants à un tiers sans le consentement écrit express de SESAME HR.
- L'Affilié s'engage à maintenir une activité promotionnelle constante afin de référer régulièrement de nouveaux clients à SESAME HR. À cet égard, il publiera sans interruption et de manière bien visible sur son site Web, ses blogs et ses réseaux sociaux.
- L'Affilié ne peut pas utiliser la marque ou tout matériel promotionnel des fournisseurs et clients de SESAME HR sans autorisation écrite de SESAME HR.
- L'Affilié déclare et garantit que, à la date de la signature de ce Contrat et tout au long de la durée de ce Contrat, il est à jour dans ses obligations fiscales et de sécurité sociale conformément à la loi applicable.
- En acceptant ces conditions, l'Affilié garantit à SESAME HR qu'il est dûment enregistré et à jour dans ses obligations fiscales auprès de l'Agence de l'Administration Fiscale de l'État Espagnol (AEAT) et dans ses obligations de sécurité sociale auprès de la Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale Espagnole (TGSS), cette obligation ne s'applique que aux Affiliés soumis aux réglementations espagnoles. L'Affilié s'engage à fournir à SESAME HR des preuves documentaires qu'il est dûment enregistré et à jour dans ses obligations fiscales et de sécurité sociale, cette obligation ne s'applique que aux Affiliés soumis aux réglementations espagnoles. La documentation requise comprendra, entre autres, des certificats d'état de dénombrement et d'actualisation des paiements émis par l'AEAT, ainsi que des certificats d'actualisation du paiement des cotisations de sécurité sociale émis par la TGSS, cette obligation ne s'applique que aux Affiliés soumis aux réglementations espagnoles. L'Affilié accepte de fournir une telle documentation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à partir de la date de la demande formulée par SESAME HR. L'omission par l'Affilié de respecter cette obligation habilite SESAME HR à prendre toute mesure qu'il juge appropriée, y compris la retenue du paiement des commissions impayées et futures et donc le non-paiement, ainsi que la résiliation de ce contrat d'affiliation, cette obligation ne s'applique que aux Affiliés soumis à la loi espagnole.

## **5. Droits et obligations de SESAME HR**

### 5.1 SESAME HR dispose des droits suivants

- SESAME HR peut suspendre ou annuler le compte de l'Affilié à tout moment et retenir les commissions gagnées si le compte de l'Affilié montre des signes de manipulation du système de commission ou toute autre indication qui suggère un comportement frauduleux ou négligent dans l'utilisation ou la gestion de son compte.
- SESAME HR peut suspendre ou annuler le compte de l'Affilié à tout moment et retenir les commissions gagnées et futures en cas de violation contractuelle par l'Affilié, y

compris, mais sans s'y limiter, l'omission de fournir la documentation justificative requise stipulée à la clause 4.2 (xiii).

- Nonobstant ce qui précède, SESAME HR peut résilier le Contrat sans cause à tout moment pendant la durée du Contrat, à condition que l'Affilié reçoive un préavis de 30 jours calendaires avant la date effective de résiliation.

## 5.2 SESAME HR s'engage aux obligations suivantes

- SESAME HR activera le compte de l'Affilié et accordera l'accès une fois que le formulaire aura été rempli et que ces conditions auront été acceptées.
- SESAME HR accordera à l'Affilié l'accès et permettra le téléchargement du matériel promotionnel disponible.
- SESAME HR paiera à l'Affilié la commission selon les conditions établies à la section 5 de ces conditions.

## 5. Commissions

### 5.1 Calcul des Commissions

SESAME HR paiera à l'Affilié un montant variable basé sur les revenus générés par les Clients référés du site Web de l'Affilié à SESAME HR. Un client référé est défini comme toute personne qui contracte les services de SESAME HR, y compris ses filiales, et qui a effectué un paiement.

La commission sera calculée en fonction des revenus générés et reçus par SESAME HR au cours du mois civil précédent, avec des pourcentages appliqués selon le niveau d'Affilié attribué par SESAME HR, selon les critères suivants :

- Niveau 1 - Commission mensuelle de 10 % pour tous les nouveaux Affiliés.
- Niveau 2 - Commission mensuelle de 15 % une fois les revenus générés dépassant 200 €.
- Niveau 3 - Commission mensuelle de 20 % une fois les revenus générés dépassant 350 €.

### 5.2 Forme et conditions de paiement et de facturation

La forme de paiement et de facturation est soumise aux conditions suivantes :

Pour recevoir un paiement en vertu de ce Contrat, vous devez : (i) avoir accepté les conditions de ce Contrat (par le biais de la plateforme d'Affilié : First Promoter) ; (ii) avoir complété toutes les étapes nécessaires pour créer votre compte dans l'Outil d'Affilié conformément à nos instructions, (iii) avoir un compte bancaire qui a été dûment signalé sur la plateforme (iv) avoir accumulé un minimum de 100 euros (ou équivalent dans une autre devise) générés par les commissions (v) vous avez fourni les documents indiqués à la clause 4.2 (XIII), si SESAME HR vous l'a demandé.

- Les commissions seront payées le mois suivant SESAME HR recevra le paiement de la partie client référée. Les données d'assistance final seront disponibles sur le tableau de bord de l'affilié.
- Tous les autres montants de commission inférieurs à 100 € seront reportés au mois suivant et ne seront payés que lorsque le montant reporté dépasse 100 €.
- Les frais générés seront retenus et SESAME HR se réserve le droit de ne pas les payer et donc ne seront pas débités en cas, entre autres, des dispositions de la clause 4.2 (xiii).
- Les paiements seront effectués dans la devise du niveau d'Affilié.
- L'Affilié est responsable du paiement de tous les impôts, frais, assurances et frais similaires découlant des paiements qui lui sont versés par SESAME HR, y compris les frais de virement qui seront entièrement à la charge de l'Affilié.
- L'Affilié aura accès dans le tableau de bord d'affiliation à toutes les informations sur les opportunités générées par son lien d'affiliation, l'état des opportunités et les commissions générées par ces opportunités.

## **6. Durée du Contrat**

Ce Contrat entrera en vigueur à l'acceptation de ces conditions générales et à la fin de la création du compte. Il aura une durée d'un an, automatiquement renouvelable pour des périodes égales, à condition qu'aucune des deux parties n'adresse un avis formel de son intention de résilier le Contrat au moins 30 jours calendaires avant la date effective de résiliation.

Nonobstant ce qui précède, SESAME HR se réserve le droit de résilier ce Contrat à tout moment et sans avis préalable à l'Affilié en cas de violation par l'Affilié de l'une des obligations stipulées dans ce Contrat, indépendamment des dispositions de la clause suivante concernant la résiliation.

## **7. Résiliation du Contrat**

Ce Contrat peut être résilié à tout moment dans les cas suivants :

- D'un commun accord des Parties ;
- SESAME HR peut résilier le Contrat sans juste cause à tout moment pendant la durée du Contrat à condition qu'un avis de résiliation soit donné 30 jours calendaires avant la date effective de résiliation.
- À la demande de SESAME HR, sans avis préalable au Partenaire, si plus de SIX (6) mois se sont écoulés sans que le Partenaire ne réfère un nouveau client ;
- À la demande de SESAME HR, sans demande préalable à l'Affilié, s'il est déterminé que le(s) Site(s) Web de l'Affilié ou tout autre réseau social contient, à son avis, du contenu inapproprié ou inadéquat ou du contenu qui pourrait violer ou transgresser tout type de droit personnel ou matériel reconnu par la législation actuelle. De même, ceux qui s'adressent aux enfants et/ou mineurs, ceux qui intègrent la pornographie

ou d'autres actes sexuels illégaux, ceux qui promeuvent la violence, la discrimination raciale, sexuelle ou religieuse, la xénophobie, discriminent ou ridiculisent le handicap physique, l'orientation sexuelle ou l'âge et ceux qui, en général, promeuvent des activités illégales ou qui violent les droits d'un tiers, individuellement ou collectivement.

- À la demande de SESAME HR, sans demande préalable à l'Affilié, s'il est déterminé que l'Affilié agit ou a agi d'une manière qui a ou est susceptible de nous affecter négativement ou d'affecter nos perspectives ou nos clients.
- À la demande de SESAME HR dans l'éventualité où l'Affilié ne fournit pas de preuves documentaires, dans le délai établi de 10 jours calendaires et à la demande de SESAME HR, qu'il est dûment enregistré auprès de l'Agence de l'État pour l'Administration Fiscale (AEAT) et de la Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale Espagnole (TGSS), ainsi qu'à jour dans l'exécution de toutes les obligations fiscales et de Sécurité Sociale. Le non-respect de cette obligation par l'Affilié habilitera SESAME HR à résilier immédiatement le Contrat et sans aucune responsabilité envers l'Affilié.

## **8. Responsabilité et exclusion de garanties**

L'Affilié est responsable des responsabilités suivantes :

- L'Affilié est seul responsable de s'assurer que son/ses Site(s) Web se conforment à la législation et réglementations en vigueur et, en particulier, à toute la législation et aux réglementations protégeant les droits tels que ceux relatifs aux droits des consommateurs, à la vie privée et à l'auto-image ou au traitement des données personnelles.
- L'Affilié est seul responsable du développement et de la maintenance de son/ses Site(s) Web, des médias sociaux ou de tout autre média et de tout contenu qui figure.
- L'Affilié déclare et garantit qu'il se conforme à toutes les obligations fiscales et de Sécurité Sociale requises par les autorités compétentes et est seul responsable d'une telle conformité. En particulier, l'Affilié s'engage à être à jour dans ses obligations fiscales auprès de l'Agence de l'État pour l'Administration Fiscale (AEAT) et dans ses obligations de Sécurité Sociale auprès de la Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale Espagnole (TGSS). L'Affilié accepte de dégager SESAME HR de toute responsabilité contre toute réclamation, pénalités, amendes, majorations ou tout autre type de responsabilité qui pourrait résulter du non-respect par l'Affilié de ses obligations fiscales ou de Sécurité Sociale.

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence, la responsabilité financière totale de SESAME HR, que ce soit au titre du Contrat, en dehors du Contrat ou autrement, sera limitée au montant total payé en commissions pour les clients référés en vertu de ce Contrat.

L'Affilié accepte de dégager SESAME HR de toute réclamation, pénalités, dommages, responsabilités et/ou dépenses en relation avec toute violation de ces Conditions Générales et, en général, de la loi applicable à ce Contrat.

## **9. Relation des Parties**

Rien dans ce Contrat ne crée ou ne peut être interprété comme créant une relation d'emploi, en tant qu'employeur et employé, entre SESAME HR et l'Affilié.

## **10. Protection des données personnelles**

### 10.1 Protection des données

Les données personnelles des personnes physiques qui interviennent dans la signature et l'exécution du Contrat en leur propre nom et au nom d'eux-mêmes ou au nom de la personne morale qu'elles représentent, ainsi que toutes les données collectées lors de l'exécution du Contrat, seront traitées sous la responsabilité de l'autre Partie. Les finalités du traitement de ces données personnelles ne peuvent être autres que la conclusion et le suivi du Contrat, le développement et l'entretien des relations entre les Parties et l'exécution de leurs obligations légales respectives. Les données seront conservées par les Parties aussi longtemps que le Contrat est en vigueur et, en outre, pendant les périodes de délais de prescription des réclamations possibles en responsabilité civile auxquelles chaque Partie peut être soumise ; ou, le cas échéant, pendant la durée minimale nécessaire pour se conformer à leurs obligations légales.

Le traitement des données d'identification des signataires est légalement protégé en vertu des articles 6.1.b) et c) du Règlement (UE) 2016/679, dès lors qu'il est nécessaire pour la signature et l'exécution du Contrat et pour l'exécution des obligations légales. De même, chaque Partie a un intérêt légitime au traitement des données de localisation professionnelle des autres Parties, conformément à l'article 19 de la Loi Organique Espagnole 3/2018.

Les titulaires de ces données peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité et le droit de ne pas être soumis à des décisions individualisées, y compris le profilage, en envoyant une communication à la personne responsable de chaque Partie. La personne physique signant au nom de l'Affilié peut exercer ses droits contre SESAME HR S.L. en envoyant un courriel à [legal@semetime.com](mailto:legal@semetime.com). La personne physique signant au nom de SESAME HR peut exercer ses droits contre l'Affilié en envoyant un courriel à l'adresse indiquée dans le formulaire de communication.

L'Autorité Espagnole de Protection des Données est l'autorité de contrôle en cette matière et à laquelle les personnes concernées peuvent déposer plainte si elles considèrent que le traitement est illégal ou que leurs droits relatifs à leurs données personnelles n'ont pas été respectés.

De plus, l'Affilié garantit le respect de la législation actuelle sur la protection des données. En particulier, l'Affilié garantit que son/ses Site(s) Web sont correctement adaptés à ces réglementations.

## **11. Droits de propriété intellectuelle**

SESAME HR conserve sa position de propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle liés à tous les composants des Services, y compris le SAAS, et tout autre développement, amélioration, mise à jour ou travaux dérivés de ce Contrat. Les droits de propriété intellectuelle et industrielle couvrent toutes les données, code source et objet, scripts, modèles, concepts, applications, textes, images, toute documentation associée, copies, modifications et documents ou documentation dérivés de ce qui précède (en totalité ou en partie) et tous les droits d'auteur, brevets, marques, secrets commerciaux

et autres droits propriétaires connexes, sont et resteront la propriété exclusive de SESAME HR et/ou de ses concédants.

Aucun droit ou licence n'est acquis par l'Affilié en vertu de ce Contrat sauf le droit d'installer tout ressource fourni par SESAME HR sur les Sites Liés, soumis aux termes de ce Contrat.

## **12. Cession de droits et obligations**

L'Affilié ne peut pas céder sa position en vertu de ce Contrat sans le consentement écrit préalable de SESAME HR. Cependant, SESAME HR peut attribuer tout ou partie de ses droits et obligations en vertu de ce Contrat en envoyant un avis écrit à l'Affilié.

## **13. Confidentialité**

Les Informations Confidentielles désignent toute matière ou information divulguée oralement ou par écrit, marquée ou désignée comme confidentielle ou qui, par sa nature, serait raisonnablement comprise comme confidentielle, qui a été fournie ou communiquée par l'une ou l'autre Partie à l'autre en relation avec ces Conditions Générales, y compris les informations relatives aux systèmes informatiques des Parties et à l'architecture des systèmes des systèmes prévus ou existants des Parties, y compris le matériel, le logiciel, le SAAS lui-même, la Documentation, la Base de Données, les méthodes de traitement et les méthodes de fonctionnement.

Toutes les informations échangées entre les Parties sous quelque forme ou moyen que ce soit seront traitées avec une confidentialité absolue par la Partie destinataire, qui s'engage à ne pas les diffuser, à ne pas les livrer ou à ne pas les transférer en aucune manière ou à ne pas les utiliser à des fins autres que celles convenues dans ce Contrat, à l'exception de celles qui sont émises par une autorité judiciaire ou administrative avec le soutien juridique correspondant. Cet engagement restera inaltérable après la résiliation du Contrat.

Les Parties s'engagent à ne pas utiliser, divulguer, copier, publier, utiliser, exploiter, diffuser ou distribuer les Informations Confidentielles de l'autre Partie, ou permettre que les Informations Confidentielles reçues soient exploitées ou distribuées par des tiers, sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgateuse, sauf dans la mesure nécessaire pour exécuter ses obligations ou exercer ses droits en vertu du Contrat. Les Parties s'engagent à traiter les Informations Confidentielles avec le même degré de diligence qu'elles utilisent pour protéger leurs propres Informations Confidentielles, et en aucun cas avec moins qu'un degré raisonnable de diligence. L'obligation de confidentialité restera en vigueur indéfiniment et s'étend également aux salariés et aux représentants des Parties, ainsi qu'à tout conseiller externe que l'une ou l'autre Partie a engagé en relation avec ce Contrat.

## **14. Nullité**

Si une section de ce Contrat est déclarée nulle et non avenue ou inefficace, le reste du Contrat restera inaltéré selon les termes convenus. En ce qui concerne la condition concernée, elle sera réputée n'avoir jamais été faite et sera réécrite selon les termes qui se rapprochent le plus de l'intention initiale.

## **15. Communications**

Les communications entre les Parties se feront par écrit par courrier électronique ou par tout autre moyen qui fournit la preuve de la réception et du contenu de la communication.

Aux fins des notifications de SESAME HR, la notification adressée à l'adresse de courrier électronique fournie par l'Affilié au moment de son enregistrement en tant qu'Affilié sur la plateforme sera réputée avoir été faite et complétée.

#### **16. Loi applicable et juridiction compétente**

Ce Contrat est régi par la loi espagnole. Les Parties se soumettent expressément à la juridiction des Cours et Tribunaux de la ville de Valencia.